



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cultes : montant des pensions

Question écrite n° 48868

Texte de la question

M. Jean-Marie Andre demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales si, dans le cadre du futur projet de loi reformant le regime de securite sociale des cultes, il entend prendre en compte les revendications des anciens ministres du culte (AMC), regroupes au sein de l'association pour une retraite convenable (APRC). Ils demandent notamment la possibilite pour les membres de cette association d'etre entendus par la commission parlementaire chargee d'etudier le dossier afin de pouvoir presenter leur situation au regard du texte a venir. Les domaines concernes portent a la fois sur les problemes de representativite au sein du conseil d'administration de la future Camavic, le montant des pensions de retraite et de l'eventuel etalement de la mise en oeuvre de cette reforme.

Données clés

Auteur : [M. André Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48868

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1044